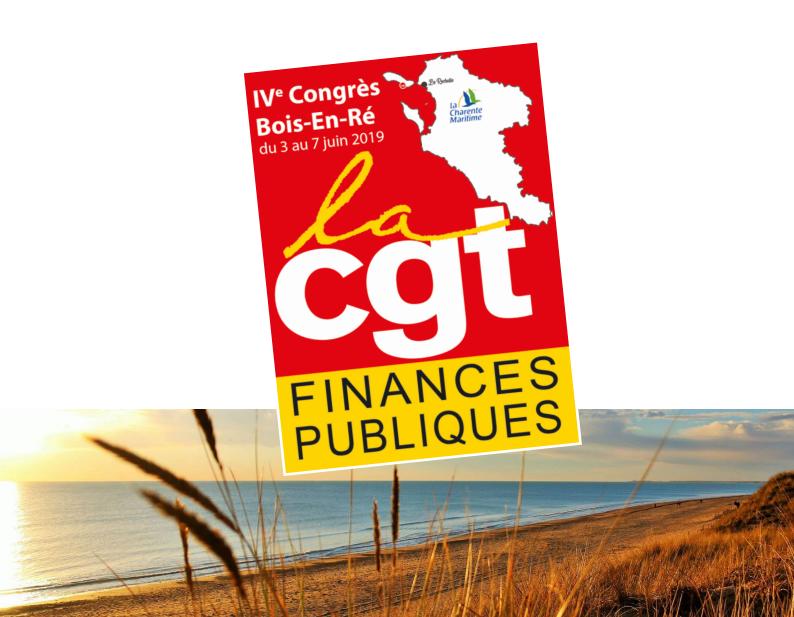
IV^e Congrès de la CGT Finances Publiques

Tome

■ Projet de Document d'Orientation



Projet Document d'orientation

48

66

70

85

I - La CGT porteuse d'un projet de transformation sociale qui s'inscrit dans des valeurs de paix et de solidarité

7 Depuis notre dernier congrès en 2015, le contexte dans 8 lequel nous évoluons n'a cessé de se dégrader.

10 Sur le plan international, nous assistons à une recrudescence
11 des guerres et des actions militaires et à un développement
12 des idées xénophobes, racistes et fascistes.

13

24

29

34

14 En Europe et en France, tous les gouvernements utilisent les 15 mêmes recettes : c'est la faute de l'étranger, de l'immigré, du 16 migrant. Ces idées sont au cœur des discours politiques et 17 médiatiques pour cacher la réalité d'un système capitaliste 18 en crise systémique, réel problème de la société actuelle. Ce 19 contexte de violences politiques et sociales est encore plus 20 exacerbé aujourd'hui par la réalité d'une planète épuisée 21 que le système capitaliste finira de conduire à sa perte avec 22 des conséquences, déjà visibles, pour des millions d'êtres 23 humains.

25 De ce point de vue, le choix des pays riches de ne 26 pas répondre à la crise des migrants est symbolique 27 d'orientations politiques qui écrasent l'humain pour ne 28 répondre qu'à la logique du profit.

30 Pour la CGT Finances Publiques il est essentiel de
 31 continuer à promouvoir les valeurs de paix et de
 32 solidarité que porte la CGT et à s'inscrire dans tous les
 33 combats contre les idées xénophobes et racistes.

35 Le monde capitaliste connaît une crise systémique sans 36 précédent qui ne cesse de produire ses effets dévastateurs 37 sur les populations et les territoires : chômage et précarité, 38 surexploitation et pauvreté, inégalités sociales et salariales 39 particulièrement subies par les retraités, les femmes et les 40 jeunes (réforme des APL, hausse CSG, perte de pouvoir 41 d'achat, ...).

43 En Europe et en France, depuis des décennies, ce sont ces

44 mêmes politiques, aggravées par la mise en œuvre des différents 45 traités européens, qui restent ancrées sur une exigence 46 démesurée de rentabilité du capital au détriment de la réponse 47 aux besoins sociaux des populations.

49 Sans surprise, le gouvernement Macron s'inscrit dans ce que 50 Margaret Thatcher exprimait ainsi : « Il n'y a pas d'autre choix ». 51 Pour atteindre ces objectifs, il conduit à marche forcée la 52 destruction du modèle social français, avec l'enjeu de faire de 53 notre pays l'un des piliers, avec l'Allemagne, d'une Europe au 54 service du capital et des marchés financiers.

Dans sa frénésie libérale, il s'attaque à tous les conquis sociaux, le Code du travail - la Retraite - la Protection sociale - le Statut général des fonctionnaires. Par leur ampleur, ces réformes en cours ou à venir, liées aux réformes territoriales, constituent un véritable basculement de société. Après les mobilisations contre la loi travail et pour la défense du service public ferrovière, l'émergence du mouvement des gilets jaunes est (ou a été) une expression nouvelle de la colère sociale. Sans justice sociale il ne peut y avoir de paix sociale. Pour autant le gouvernement répond aux revendications légitimes par la violence.

67 La CGT est aujourd'hui porteuse d'un projet global de 68 transformation sociale dans lequel les finances publiques 69 sont fondamentales.

La Fonction publique et ses 5,45 millions d'agents est l'un des
cœurs de cible des politiques dévastatrices du gouvernement.
Dès 2007, le gouvernement et le patronat affichaient leur
volonté de dégraisser massivement les effectifs de la Fonction
publique, par une restructuration complète de l'appareil d'État.
Il s'agissait déjà d'ouvrir à la concurrence les activités de service
public présentant un intérêt lucratif.

Par le gouvernement actuel marque une accélération brutale.
Dans sa stratégie de transformation de l'Action Publique (AP 2022), il attaque de front le Statut général des fonctionnaires, les agents publics et les missions de service public qu'ils exercent, affichant une volonté de modernité et prétextant une égalité de traitement avec le secteur privé.

86 La CGT est porteuse de propositions revendicatives pour

une Fonction publique au service de l'intérêt général qui permette aux agents d'exercer leurs missions de 89 service public de manière neutre et impartiale, ce 90 que le gouvernement remet en cause dans son projet « Refonder le contrat social des agents publics ».

92 93 94

91

La DGFIP au cœur des réformes

95 97

96 Depuis sa création en 2008, la DGFiP a été la cible des gouvernements successifs, de Sarkozy et de Hollande, qui n'avaient qu'un objectif, la réduction des dépenses publiques qui a conduit à mettre en péril l'exercice des missions et le service public.

100 101

102 La DGFiP s'est bâtie sur un mensonge : l'administration fiscale et celle de la comptabilité publique auraient fait le même métier, mais pour tous les agents, cette idée n'a jamais trouvé de sens.

105 106

La réalité, c'est qu'ils ont subi depuis 2008 une accélération 107 des restructurations, fusions et fermetures de services entrainant un mal-être et une perte du sens de leur travail.

109 110

La seule vérité c'est que la DGFiP n'a jamais été vécue autrement que comme un réservoir d'emplois à supprimer, plus de 20 000 en 10 ans, ce qu'aucune autre administration 114 n'a connu.

115

116 Le gouvernement actuel, sous la responsabilité d'Edouard Philippe et du Président Macron, n'a pas inversé la tendance. 118 Bien au contraire, les choix faits sont porteurs d'une réelle 119 volonté de détruire la DGFiP durant le quinquennat, 120 d'abandonner et d'externaliser des pans entiers de ses missions fiscales, foncières et de la gestion publique, de poursuivre les suppressions d'emplois et le recul des droits et garanties des agents.

123 124

122

125 Mais plus globalement, il s'agit bien pour ce gouvernement 126 de détruire les instruments de contrôle de l'État dans 127 l'économie, de conduire ces choix dans l'intérêt des plus riches, au détriment des populations et des usagers particuliers ou collectivités territoriales.

129 130

131 À ce titre, la DGFiP, par ses missions de contrôle fiscal et de 132 contrôle des recettes et des dépenses publiques, est la cible 133 idéale de ce gouvernement.

134 C'est donc sans surprise qu'à ce jour le gouvernement n'a pas mis en place de réelle politique contre la fraude fiscale 136 ou programme la suppression du principe de la séparation 137 ordonnateur comptable, par exemple.

139 La CGT Finances Publiques, face à ces choix 140 extrêmement durs, qui en plus de peser sur l'exercice de 141 nos missions, dégradent toujours plus nos conditions de 142 vie au travail, confirme la nécessité d'une intervention massive et unitaire des agents des finances publiques.

144 145

VOTE: Chapitre I: ■ 12 abstentions, ■ 1 NPPV, ■ 0 contre, ■ 23 pour

147 148 149

146

138

II • Missions et réseaux

150

151 A - Constat et analyse

152

153 Les plans successifs destinés à réduire le domaine d'influence de la fonction publique ainsi que les prérogatives de ses salariés: RGPP, MAP et à présent mission « cap 2022 » ont 156 contribué à transformer le paysage de la DGFIP.

157

158 Une logique libérale qui sape les missions et met à mal le 159 réseau à la DGFIP

160 161

Toujours l'austérité

162

Le volume et le rythme des suppressions d'emplois ces dix 164 dernières années a affaibli l'ensemble des services et mis en péril les missions. Dans la plupart des services, seul l'urgent est traité, au détriment de certaines tâches parfois cruciales. Comble du cynisme, la DGFIP a adopté le concept de seuil critique pour fermer les implantations à faible effectif après 169 les avoir vidées de leurs forces vives!

170

171 Les politiques d'austérité impactent bien sûr les emplois, mais également les moyens de fonctionnement. Sur les trois dernières années les dépenses de fonctionnement de 174 la DGFIP ont baissé de 14 millions d'Euros. L'évolution de la politique immobilière de l'Etat a joué un rôle important dans 175 176 la contraction du réseau avec une volonté de faire baisser 177 globalement le montant des loyers budgétaires.

178

179 Des évolutions législatives et technologiques 180 pénalisantes

La dématérialisation a gagné aujourd'hui toutes les missions.
Elle fait peser la charge sur les usagers et est présentée
comme la solution à tous les problèmes. Cette évolution
dégage rarement les gains de productivité mis en avant par
l'administration pour supprimer des emplois. Elle facilite les
regroupements et modifie en profondeur la conception du
service public fiscal et comptable.

189 Un contexte administratif et territorial défavorable

188

190

198

201

203

213

222

224

191 Les «réformes» territoriales opérées depuis des décennies 192 par les gouvernements successifs, impactent directement 193 le maillage de notre administration et son fonctionnement. 194 L'essor de ces nouvelles structures fait même peser le risque 195 de déposséder l'Etat de sa prérogative régalienne de lever 196 l'impôt. C'est déjà le cas dans les métropoles avec certaines 197 catégories d'amendes.

199 La fin d'une administration fiscale et comptable à réseau 200 déconcentré?

202 Plus du dixième du réseau a disparu en cinq ans

Manifestation la plus visible de l'évolution de la DGFIP, c'est une tendance lourde qui a déjà contribué fortement à la raréfaction du service public, tant en milieu rural qu'en zone urbaine et péri-urbaine. Ainsi, plus de 4 000 implantations de la DGFIP ont disparu entre 2016 et 2018. Dans le cadre de l'adaptation des structures au réseau, une grande latitude a été laissée aux directions locales quant au choix des services à rayer de la carte, en particulier dans le réseau de la gestion publique locale, mission la plus touchée par cette politique.

214 Un autre axe de démantèlement de la DGFIP s'articule 215 autour de la volonté de regrouper les services dans des 216 entités toujours plus importantes, dans le but de « diluer » les 217 suppressions d'emplois et parfois d'anticiper des abandons 218 de missions. Cela se manifeste au niveau des résidences 219 (regroupements de SIP, SIE et SPF), au sein des DDFIP/DRFIP 220 (pôles départementaux), voire dans un cadre régional 221 (services facturiers, contrôle fiscal).

223 Des missions emblématiques en voie d'être abandonnées

La tendance à l'externalisation n'est pas nouvelle. Les missions
 « périphériques » en ont fait les frais depuis longtemps. Ce
 sont à présent les cœurs de missions qui sont dans le viseur.

L'informatique est toujours menacée par la création d'entités
 inter-administratives, voire d'externalisation. Les fonctions
 support, comme la gestion des ressources humaines, suivent
 cette évolution.

233 L'administration a montré que les missions emblématiques
234 de la DGFIP ne constituent plus un tabou, en offrant
235 à la sphère privée la mission topographique dévolue
236 traditionnellement au Cadastre.

238 B - Ce que porte la CGT

232

237

241

243

249

253

255

261

266

274

240 1-les missions : des principes à respecter

242 a • L'égalité de traitement :

245 L'administration veut éloigner le public. Elle contrôle de
246 façon sélective et ne veut plus être « intrusive ». Elle fait
247 des cadeaux aux évadés fiscaux. Elle priorise les tâches. Elle
248 resserre le réseau.

250 La DGFIP doit sortir de l'efficience (moins de missions et 251 moins de moyens) pour une égalité de traitement de la 252 population et des acteurs économiques sur tout le territoire.

254 b • La maîtrise de nos missions

Les externalisations se multiplient : production de la
RPCU, aide à la télédéclaration IR par la Poste, plateformes
téléphoniques privées, projets de transfert du numéraire à
la Poste ou aux buralistes, de tâches vers la territoriale, vers
l'IGN, d'une agence de recouvrement DGFIP/URSSAF, etc.

Les missions fiscales, comptables, foncières et transverses
 liées doivent relever de la seule DGFIP. Sinon, c'est brader
 l'intérêt commun pour des intérêts privés et/ou introduire de
 la confusion entre les services publics.

267 c • Une articulation cohérente

268
269 La séparation ordonnateur/comptable, garante de rigueur
270 et probité, est remise en cause depuis le décret 2012 sur le
271 règlement de la comptabilité publique jusqu'aux agences
272 comptables. Un amendement au PLF 2019 prévoit une
273 généralisation des agences comptables.

275 Elle doit être sanctuarisée.

La séparation structurelle assiette/recouvrement a été 277 écornée par la création des SIE et SIP.

278

279 Elle doit être reconstruite pour éviter le conditionnement 280 de l'un vis-à-vis de l'autre.

281

282 Le contrôle de proximité est attaqué, les CSP sont sortis des SIP, les SIE sont surchargés par la gestion. 283

Contrôle et gestion doivent être consolidés et rapprochés.

285

286 d • Une fiscalité plus juste

287

289

288 Revenus du capital et du patrimoine ont une fiscalité plus avantageuse que celle du travail. L'optimisation fiscale bat 290 son plein. Les grandes entreprises bénéficient du nouvel 291 IS, les personnes les plus riches de l'IFI, le PFU encourage la 292 spéculation, la suppression de l'«exit tax» l'évasion. La CGT est pour le rétablissement de l'ISF et l'élargissement de son assiette.

294 295

293

296 Les services publics locaux souffrent de la fin de la TH. Le recouvrement de l'IR va reculer avec le PAS. Les organismes de contrôle sont entravés par la loi ESSOC.

298 299

300 Il faut taxer davantage le capital que le travail. La fiscalité 301 des entreprises doit privilégier l'emploi, l'écologie et la 302 redistribution des richesses. Il faut neutraliser l'optimisation 303 fiscale, lutter véritablement contre la fraude et l'évasion. 304 La TH doit être rénovée. Les impôts directs doivent être 305 privilégiés aux impôts indirects qui ne tiennent pas compte 306 des revenus. Chacun doit contribuer à hauteur de ses facultés par une prépondérance de la progressivité sur la 307 proportionnalité. L'IR doit être pleinement déclaratif et 308 309 recouvré par la DGFIP.

310

La CSG doit être abrogée. Fiscalité et cotisations doivent 311 312 rester séparées.

313 314

62 bis La CGT revendique une révision foncière des locaux d'habitation, de qualité avec les moyens adéquats.

315 316

2 - Les moyens

317 318

320

319 a • Les moyens budgétaires

321 Les budgets de fonctionnement ne cessent d'être rabotés à 322 la DGFiP depuis des années.

323 Ces diminutions ont des incidences directes en matière

324 de fonctionnement dans les services impactant à la fois

325 l'exercice des missions (budgets courriers, papiers, matériels

326 et fournitures) et les conditions de vie au travail des agents

327 (reports des remboursements de frais de missions, absence

328 d'avances, délocalisations en vue de loyers moins chers, etc).

329

330 Pour la CGT Finances Publiques, ces coupes budgétaires 331 qui ont des conséquences concrètes sur les missions, les

332 procédures et surtout sur les budgets personnels des agents,

333 sont inadmissibles. La CGT portera l'augmentation des

334 moyens budgétaires permettant la qualité dans l'exercice

335 des missions et le respect des conditions de vie au travail des

336 agents.

338 b • Les emplois

339

337

340 Les suppressions d'emplois se succèdent à un rythme 341 insoutenable pour les services (voir annexe 1), en plus de 342 ces suppressions nombre de postes budgétisés ne sont pas 343 pourvus! Ils peuvent être estimés à très largement plus de 344 3 000 postes dits "vacants".

345

346 Les annonces faites par M Darmanin concernant la 347 réorganisation des services de Bercy devant 600 cadres le 348 11 juillet 2018 ont confirmé une véritable saignée en termes 349 d'effectifs pour la DGFIP. L'objectif est de 4000 suppressions par an, soit plus que les 3500 départs en retraite annuels.

351

352 Aujourd'hui on peut estimer à plus de 30 000 agents le 353 mangue dans les services pour fonctionner tout au moins 354 correctement (à besoin constant).

355

356 La CGT Finances Publiques mettra tout en œuvre pour 357 stopper les suppressions d'emplois, obtenir des recrutements pour compenser tous les postes « vacants » et surtout gagner 359 ceux nécessaires à la réalisation de toutes nos missions, tout 360 en préservant et améliorant nos statuts. Emplois et statuts 361 sont indissociables.

362

363 c • Les nouvelles technologies

364

365 La DGFiP a intégré, comme partout dans la société, les 366 nouvelles technologies. La dématérialisation et le numérique 367 sont aujourd'hui incontournables. La CGT Finances Publiques 368 porte ces évolutions synonymes de progrès et de meilleure 369 accessibilité pour nombre d'usagers des services publics.

Pour autant la CGT porte aussi l'égalité de traitement pour
toutes et tous et sur tout le territoire, ainsi elle continue de
porter des services publics de proximité. La CGT n'oppose
pas le numérique au réseau de proximité, elle revendique
l'amélioration des deux pour une DGFiP accessible à tous
les citoyens. La CGT Finances publiques se prononce contre
la fermeture des services aux publics et contre l'Accueil
Personalisé sur Rendez-Vous (APRDV).

379 d • Implantations et proximité (atelier au congrès)

378

380

386

392

398

399

400

401

402 403

404

405

406

407

411

412

381 Le maillage territorial des services de la DGFiP est mis 382 à mal depuis des années. Le nombre d'implantations 383 dans les départements est en baisse constante, situation 384 qui va s'accélérer si le plan de démantèlement de notre 385 administration est mis en place.

387 Ces suppressions liées à celles des emplois peuvent 388 engendrer de la souffrance au travail (dans les postes 389 où il reste trop peu d'agents) et/ou de l'éloignement 390 géographique et des distances importantes pour se rendre 391 au travail.

La suppression des RAN et la fusion des régions, voire
 même d'éventuelles réformes territoriales à venir, doivent
 conduire le congrès de la CGT Finances Publiques à avoir
 une nouvelle réflexion sur les revendications en matière
 d'implantations et de proximité.

VOTE : Chapitre II :■ 1 Abstention, ■ 0 NPPV, ■ 0 Contre, ■ 33 Pour

III • Reconquérir des avancées pour les personnels

Si la CGT milite pour la défense et le renforcement du Statut général des fonctionnaires, ce n'est pas seulement pour assurer la défense des droits des personnels, mais aussi pour garantir une Fonction publique au service du citoyen et de l'intérêt général.

413 Le socle fondateur de la Fonction publique repose sur 414 la création du Statut général des fonctionnaires en 1946. 415 Il contenait des avancées significatives, le droit syndical 416 et la création des organismes paritaires, et des principes fondamentaux : indépendance et neutralité, égalité de traitement et d'accès aux emplois par concours, continuité et adaptabilité, permettant aux agents publics d'exercer les missions de service public de manière permanente et libérés de toutes pressions contractuelles, politiques ou financières, vis-à-vis d'intérêts privés. Le principe d'une Fonction publique de carrière avec la séparation du grade et de l'emploi est affirmé. Les lois de 1983-1984-1986 sont venues consolider et améliorer le Statut (maltraité dès les années soixante) pour les trois versants de la Fonction publique, tout en renforçant les statuts particuliers.

A • Défendre et renforcer le statut général et les droits des personnels

428

429

430

431

432

433

445

453

Depuis 1983, les politiques libérales n'ont eu de cesse de casser ces principes et d'œuvrer pour le démantèlement progressif du statut général. Le gouvernement Macron veut aller plus vite. Dans le cadre du Comité interministériel de la transformation publique, il lance quatre chantiers pour « refonder le contrat social avec les agents publics » qui constituent une remise en cause des principes qui fondent le Statut général. Son objectif est d'offrir aux employeurs publics davantage de souplesse et de marges de manœuvre dans leur politique de recrutement, de rémunération et de ressources humaines.

446 Un nouveau cap est franchi, en préconisant le recours accru
447 aux contractuels, aggravant ainsi la précarité, le renforcement
448 de la rémunération au mérite, la diminution du nombre et du
449 rôle des instances de représentation des personnels (fusion
450 des CHSCT et des CT, remise en cause du rôle et du contenu
451 des CAP) et des mesures pour faciliter les mobilités (imposées
452 par les restructurations et suppressions d'emplois).

454 A la DGFIP, les règles de gestion édictées depuis 2017
455 s'inscrivent dans ces orientations avec la volonté de liquider
456 tous les acquis en matière de droits et garanties des agents.
457

458 Le rôle des représentants sera encore réduit et les CAP se
459 videront progressivement de leurs prérogatives, remettant en
460 cause le droit à l'information et à la défense des personnels.
461

462 Les CAP mobilité et promotions seraient supprimées, 463 les « manageurs » locaux décideraient arbitrairement,

516

525

528

534

537

540

541

543

544

548

« sans autre contrainte que celle du droit commun », des évolutions et des promotions des agents. Les affectations au 466 département et les délais de séjour rallongés permettront aux directeurs locaux d'avoir des agents corvéables à merci.

469 À terme, c'est la fin des CAPN qui est programmée et au niveau local l'objectif du gouvernement est d'aboutir à une refonte profonde du dialogue social par la création d'une nouvelle instance collective regroupant CT, CHSCT et toutes les questions RH collectives.

475 La CGT Finances Publiques force de propositions (cf. les repères revendicatifs) continuera à se battre pour la défense et le renforcement du statut, garantie pour les citoyens que le service public soit assuré par des fonctionnaires neutres et impartiaux.

B • La rémunération

465

467

468

470

471

473

474

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

490

491 492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504 505

506

507 508

509

Conséquence des politiques d'austérité budgétaire menées depuis des décennies, sur l'autel de la résorption de la dette publique, la part des salaires de la Fonction publique dans les richesses créées est en recul ces quinze dernières années.

488 L'unique hausse de la valeur du point d'indice de 1,2% en huit ans, les revalorisations indiciaires et la pseudo refonte 489 des carrières de PPCR de 2016/2017, n'ont pas répondu aux revendications salariales : depuis 2010, la perte cumulée de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'inflation s'élève à 6,79% au 1/07/2018 (16,15% depuis 2000).

Le gouvernement Macron maintient ce cap : gel de la valeur du point d'indice, hausse de la CSG avec une compensation a minima pour les actifs, report des mesures statutaires et indiciaires PPCR de 2018, revalorisations insignifiantes des frais de déplacement. Et il compte aller encore plus loin :

- par une évolution différenciée de notre système de rémunération entre les trois fonctions publiques, ce qui impliquerait de ne plus recourir à des mesures générales et uniformes de revalorisation (du point d'indice) mais de fixer une masse salariale pluriannuelle;
- par une montée en puissance de la rémunération « au mérite » au détriment du grade et des missions, ce que la CGT récuse à un moment où elle exige l'abrogation du RIFSEEP.

510 Dans la FPE, le traitement indiciaire représente 75% de 511 la rémunération et la part du régime indemnitaire s'est 512 accrue afin de reconnaitre des sujétions et/ou contraintes particulières, mais aussi d'être l'outil de la reconnaissance 514 du mérite et de la mobilité imposée, aggravant les inégalités 515 salariales.

517 Pour la CGT, la part indemnitaire doit diminuer par une 518 intégration dans le traitement, sans effet négatif sur les 519 revalorisations indiciaires. L'essentielle de la rémunération 520 doit s'articuler autour du point d'indice, seul élément 521 transversal à toute la Fonction publique qui garantit la 522 cohérence des grilles indiciaires et la reconnaissance des 523 qualifications dans le respect de la Fonction publique de 524 carrière.

526 527 C • Égalité Femmes-Hommes

529 La place des femmes dans le monde du travail est un 530 enjeu primordial d'émancipation et de progrès social. Tout particulièrement à la DGFIP : une population d'environ 532 60 % de femmes y est recensée au 31 décembre 2016, soit 533 environ 60 000 agentes des finances publiques.

535 C'est par le travail que les femmes gagnent leur autonomie 536 financière, l'un des piliers de l'égalité de genre.

538 La CGT Finances Publiques se donne deux axes de travail 539 pour l'égalité femmes/hommes.

542 1 • Le respect et l'application des droits existants souvent ignorés ou appliqués au moins-disant

545 La CGT revendique l'égalité salariale et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes au sein de la DGFIP, 547 quelle que soit la position et le statut de travail.

549 Elle porte la mise en place de mesures concrètes 550 dans l'administration contre les violences sexistes et sexuelles que de trop nombreuses femmes subissent 552 quotidiennement. Malgré l'empilement des mesures et 553 des lois qui existent pour combattre ces violences, dans 555 les faits, la situation évolue peu. La CGT exige des moyens 556 humains et pécuniaires pour la formation de chaque 557 agent.e sur les violences faites aux femmes. Ces formations

leur permettront de reconnaître ces violences et d'être en capacité de s'y opposer.

560

563

564

566

569

570

571

572 573

574

575

576

576 577

578

579

580

581

582

583

584

586

593

601

561 La CGT exige le respect inconditionnel des droits des 562 femmes enceintes et en situation de récente maternité.

565 2 • La conquête de nouveaux droits pour les femmes

- la généralisation des recensements genrés des données sociales et des situations de travail.
 - l'égalité dans le déroulement des carrières quels que soient le grade et le statut : de la titularisation des agents contractuels dits Berkani à la revendication d'une mixité réelle dans les sélections des cadres dirigeants.
 - les moyens légaux et matériels d'un partage des temps familiaux et sociaux entre les femmes et les hommes.
 - les moyens nécessaires pour la prise en compte collective des besoins sociaux pour l'accueil de la petite enfance, le logement, la perte d'autonomie.

Conditions de vie au travail et discriminations

585 1• Exiger le « bien travailler »

Depuis plusieurs décennies on assiste à la dévalorisation du travail au bénéfice du capital toujours plus avide de profits. A la DGFiP, par le principe de la réduction des dépenses publiques, les mêmes phénomènes produisent les mêmes effets. Exiger le « bien travailler » et le bien être au travail est une ambition revendicative de toute la CGT.

On ne changera pas de société, on ne dépassera pas le capitalisme si on ne modifie pas en profondeur l'organisation du travail. Pour cela, il faut gagner la citoyenneté de toutes et tous au travail. L'histoire nous a montré que ce dépassement du capitalisme est voué à l'échec si cette organisation du travail, ce «régime autoritaire» dans le travail, est maintenue.

602 Le travail est malade à la DGFiP. Le «mal travail» imposé 603 fait souffrir celles et ceux qui l'accomplissent. Cela touche à nos missions, aux restructurations et aux suppressions
d'emplois massives. Tout ceci rend exsangues un nombre
croissant de services, génère un quotidien au travail de plus
en plus insupportable et malmène les collectifs de travail.

La CGT Finances publiques milite pour : changer les relations sociales, transformer le contenu et la finalité du travail, agir sur l'environnement physique, modifier l'organisation du travail, ouvrir les possibilités d'évolution et concilier vie professionnelle et vie personnelle. Pour cela, elle définit une démarche syndicale qui repose sur les préoccupations concrètes des personnels. C'est pourquoi la CGT Finances publiques revendique un droit d'expression et d'intervention des personnels et de leurs représentants sur les moyens, les outils, les structures et l'organisation du travail.

620 2 • Combattre les discriminations professionnelles

622 Aucun agent public ne doit être discriminé au travail, en 623 matière d'embauche, de formation, de promotion, de 624 carrière, de rémunération...

626 Il y a discrimination lorsqu'il y différence de traitement en 627 fonction de :

- 628 Origine géographique, nom de famille, lieu de résidence ;
- Appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie ou à une nation;
- 631 Langue parlée (autre que le français);
- 632 Sexe ou identité de genre ;
- 633 Situation de famille, grossesse ou maternité;
- 634 Orientation sexuelle ou mœurs;
- 635 Apparence physique;
- 636 Âge;

641

647

621

625

- 637 Etat de santé, handicap, perte d'autonomie;
- 638 Caractéristiques génétiques ;
- 639 Religion, convictions politiques ou activités syndicales ;
- 640 Précarité de sa situation économique.

A la DGFiP les cas de discriminations s'accentuent dans un contexte où les conditions de vie au travail se dégradent. En cas de crise, il est courant de culpabiliser ou jeter la faute sur le plus proche collègue plutôt que sur le système qui est le véritable responsable.

648 La CGT Finances Publiques combat toute forme de 649 discrimination, quel qu'en soit l'auteur, dans toutes les 650 instances et même au-delà si nécessaire.

651 652	3 • Lutter contre les discriminations syndicales		Porter atteinte à un militant syndical c'est porter atteinte à toute la CGT.
	Dans un contexte de recrudescence de la répression	700	
	antisyndicale, amplifiée depuis les mobilisations contre la loi	701	VOTE: Chapitre III:
	travail, tous les jours des camarades de la CGT sont harcelés,	702	■ 1 Abstention, ■ 0 NPPV, ■ 1 Contre, ■ 33 Pour
	discriminés, menacés de licenciement, poursuivis en justice,	703	
657		704	
658	pour aronnimite.	705	
	Les atteintes à la liberté d'expression et la discrimination	706	IV • Le syndicalisme CGT
660		707	
661		708	Finances Publiques
662	ia fortetion publique mest pas epargrice.		Un syndicalisme confédéré impliqué dans toutes les
	A la DGFiP, la discrimination syndicale se manifeste de		stuctures de la CGT
	différentes manières : mauvaise évaluation professionnelle,	711	stactales de la Co i
	freins dans la carrière, stigmatisation, remarques, restrictions		La CGT Finances Publiques s'inscrit pleinement dans la vie
	ou interdictions de l'utilisation des droits syndicaux, mise à		de la CGT. Cette volonté ne se mesure pas à quelques mots.
	l'écart, harcèlement, sanctions abusives ou encore charges		Par essence, les combats que nous menons s'inscrivent dans
	de travail anormales		la volonté de transformer la société (loi travail, retraites,).
669	de travali ariormales		
	Los autours de discrimination cont divers qu'il y ait lien		Mais naturellement, cette volonté se met en oeuvre dans
	Les auteurs de discrimination sont divers, qu'il y ait lien		les différentes structures auxquelles nous appartenons.
671	hiérarchique ou non.		Construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction
672	The pout âtre velentaire ou invelentaire manifests ou		des revendications appelle à la fois de développer les luttes
	Elle peut être volontaire ou involontaire, manifeste ou		à la DGFiP mais aussi de faire jouer toutes les solidarités
	insidieuse.		d'actions possibles.
675	C	722	To the Aller and Mile Et al for the order of the Ethan and the aller all
	Ses causes sont multiples et peuvent aller de rancœurs		Tout d'abord à la Fédération des Finances, qui est celle de
677	induites par les absences syndicales, en passant par de l'anti-		notre champ professionnel. Il est nécessaire de travailler plus
678			avant à la construction d'initiatives, de projets regroupant
	etc jusqu'à la volonté de briser des élans sociaux.		toutes les composantes de la Fédération pour pouvoir
680			débattre de nos visions concernant l'avenir de Bercy, et nos
	Pourtant se syndiquer est un droit fondamental et le droit de		statuts particuliers
682	grève un droit constitutionnel.	729	A 1 1 10 15 CF 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15
683	1/ - 1/ - 1/ - 1/ - 1/ - 1/ - 1/ - 1/ -		Au sein de l'UFSE, ensuite qui, en regroupant les syndicats
	L'activité syndicale fait partie intégrante de toute définition		de la fonction publique d'Etat, permet d'avancer sur la
	d'une démocratie.		défense de notre statut. De ce point de vue, il est nécessaire
686			que la CGT Finances Publiques partout s'implique dans les
	Ainsi, quelle que soit sa nature, son ou ses auteurs, la CGT		collectifs fonction publique pour permettre l'échange entre
	Finances Publiques, comme toute la CGT, lutte contre la		les différentes administrations.
689	discrimination et la criminalisation de l'activité syndicale.	736	
690			Au sein des UD, des UL nous avons toute notre place pour
	Cette lutte est vitale car elle doit contribuer à encourager et		apporter notre connaissance de la fiscalité (à l'heure où le
	valoriser l'engagement syndical.		prélèvement à la source se met en place c'est fondamental).
693			Mais aussi pour participer aux débats aux échanges qui
694	La CGT Finances Publiques utilisera tous les moyens dont elle	741	doivent aboutir à la construction de revendications et

694 dispose pour combattre ces discriminations et soutenir tous

696 les syndiqués et militants qui en seraient victimes.

697

744 Participer à toutes ces structures implique un déploiement

742 d'actions interprofessionnelles.

743

militant important. Mais à chaque niveau de responsabilité, cela implique un débat collectif des syndiques, des collectifs de directions. En effet, à l'heure où tous les combats sont importants, où nous devons travailler ensemble dans la CGT: il ne peut y avoir de repli corporatiste mais comme le disait Henri Krasucki, il reste essentiel de bien cultiver son jardin...

752 753

756

755 A • Développement de la démarche syndicale

757 La démarche syndicale de la CGT Finances Publiques 758 doit consister avant tout en la résistance à tous les plans 759 mortifères du gouvernement. La CGT Finances publiques 760 entend combattre pour obtenir le retrait de toutes les 761 contre-réformes initiées par ce gouvernement et la 762 direction générale.

763

Cela suppose une présence au quotidien au plus près des agents pour informer, réunir, débattre et proposer les modalités d'action qui s'imposent, y compris la grève. Il s'agit de transformer le mécontentent général des agents en action collective. L'accumulation de régressions tant sur le plan des structures, des missions et des droits et garanties peut conduire les personnels au fatalisme. Dès lors, l'intervention de la CGT pour transformer la colère en résistance est déterminante.

773

774 Cela suppose aussi une vie syndicale qui irrigue au 775 mieux les services avec un réseau le plus dense possible 776 d'informations, de diffusions et de réunions. Cela suppose 776 aussi une vie syndicale démocratique qui place le syndiqué 777 au centre des préoccupations.

778

779 La CGT Finances Publiques prône un syndicalisme de 780 résistance, de revendications, de propositions et de lutte, 781 fondé sur les seuls intérêts des salariés dans le cadre 782 d'un service public de qualité et au cas particulier des 783 fonctionnaires d'état de la DGFIP. Ce fil conducteur conduit 784 la CGT Finances Publiques à refuser d'accompagner les 785 mesures qu'elle combat. En ce sens, la démarche de la CGT 786 Finances Publiques est singulière.

787 788

789 B • La CGT et l'unité d'action

790

791 Dans le cadre du développement des luttes, l'unité d'action

792 est un élément essentiel de notre capacité à agir. C'est une 793 attente réelle de nos collègues qui s'inscrivent plus facilement 794 dans les actions unitaires.

794

Même essentielle, l'unité syndicale ne peut être une fin en soi.
C'est en partant des aspirations de nos collègues en lien avec
les propositions revendicatives de la CGT que nous devons
la construire. La CGT doit être à l'initiative pour rechercher
l'unité d'action la plus large possible.

801 802

803 C • Les sections

804

Dans le respect des orientations adoptées collectivement en
 congrès, chacune des sections du syndicat national représente
 et défend les missions et les agents de la DGFIP placés dans
 leur compétence géographique et/ou professionnelle.

809

810 Placées au cœur du dispositif, nos sections, avec l'aide de la 811 direction nationale du syndicat, sont pleinement inscrites 812 dans le dynamisme, le renforcement et le développement 813 de la CGT à la DGFIP. Dans cet esprit les sections peuvent 814 décider d'actions communes pour assurer une meilleure 815 syndicalisation et un meilleur soutien aux syndiqués.

816

817 La grande majorité de nos sections ont pu bénéficier lors de 818 la mandature précédente d'un suivi territorial représenté par 819 un ou plusieurs camarades de la CEN. Cependant, et pour 820 des raisons le plus souvent géographiques et matérielles, 821 certaines n'ont pu être associées pleinement à cette démarche 822 de suivi et de soutien.

823

824 Pour le mandat à venir, la représentation nationale et 825 régionale du syndicat doit être une réalité.

826 827 828

829 D • La Commission Exécutive Nationale 830 et le Bureau National

830 831

Les membres de la **Commission Exécutive Nationale**, dont
le volume et la composition sont régis par nos statuts, doivent
durant leur mandat s'engager autant auprès des sections
que sur des dossiers «*missions ou métiers*». La Fédération
des Finances et l'UFSE seront automatiquement invitées aux
travaux de la CEN.

838

839 Elle doit être le reflet de notre administration sur les
840 catégories, les implantations géographiques, les missions
841 ou métiers et la représentation entre hommes et femmes
842 dans les services.

843 844

845 1 • Engagement de terrain

846

847 Hors les permanents du bureau national, chaque élu(e) de 848 la CEN, sera en charge d'un suivi territorial.

849

850 Ce suivi devra s'organiser géographiquement en rapport 851 avec les lieux de vie des camarades. Suivant les cas, rien ne 852 s'oppose à ce qu'un territoire, et notamment lorsqu'il est 854 particulièrement étendu, soit suivi par 2 membres de la 855 CEN.

856

857 L'objectif visé étant de consolider ou de créer du lien entre 858 la direction nationale (CEN) et les militant(e)s des sections.

859 860

861 2 • Engagement de dossiers

861 862

863 En complément, chaque élu(e) aura à s'impliquer sur des 864 dossiers revendicatifs «missions» via des collectifs dédiés. 865 Ceux-ci seront composés de camarades de la CEN et animés 866 par l'un de ses membres non permanent BN et pourront 867 le cas échéant être complétés de camarades issus des 868 territoires.

869

870 En lien avec ces engagements il apparaît souhaitable que 871 les camarades élu(e)s puissent conserver, autant que faire 872 se peut, une réelle présence dans les services afin d'être au 873 plus près des missions et des agents qui les servent.

873 874

875 La CEN doit être convoquée au moins cinq fois l'an. Elle peut
 876 également, lorsque l'actualité l'impose, être consultée par
 877 voie de conférence téléphonée ou visio conférence.

877 878

879 Enfin, il est rappelé que le mandat d'élu(e) de la direction 880 nationale du syndicat prime tous les autres.

881

Conformément à nos statuts le **bureau national** est élu en son sein par la direction nationale et doit appliquer les décisions prises par la CEN lors de chacune de ses réunions.

885

886 Si son volume n'est pas figé, l'expérience démontre

887 qu'à moins de 12 membres, son fonctionnement en est 888 particulièrement compliqué. Suite à validation CEN, des

889 modifications internes (départs ou arrivées) peuvent 890 intervenir tout au long du mandat en lien avec des éventuelles

891 candidatures spontanées ou sollicitées.

892

893 Outre la mise en œuvre des orientations de congrès et suivant 894 les décisions de CEN, les membres du BN doivent également, 894 en fonction de leurs disponibilités, participer à la vie des 895 collectifs métiers, aux assemblées générales annuelles des 896 sections, aux réunions organisées en territoire et à l'animation 897 des CAP nationales en lien avec les animateurs.

898

899 Enfin le bureau national travaille quotidiennement avec 900 des camarades administratifs - non élu(e)s - détaché(e)s des 901 services et rattaché(e)s à un ou plusieurs pôles d'activité 902 animés par un membre de la CEN.

903 904

905 E • La syndicalisation

906

907 Chaque année nous constatons une baisse du nombre de nos
908 adhérents. Rapportée au nombre d'emplois supprimés, cette
909 baisse, aussi importante soit-elle, doit en conséquence être
910 relativisée.

911

912 Toutefois, et malgré une orientation marquée sur le sujet, 913 notre démarche de syndicalisation n'a pas été à la hauteur des 914 enjeux, que ce soit dans sa conception ou dans sa réalisation 915 et doit donc être réinitialisée.

916

917 A l'heure où nos missions, nos structures et nos emplois 918 sont dans le *collimateur*, nous devons impérativement 919 travailler sur la syndicalisation afin de nous renforcer et nous 920 renouveler. C'est un enjeu essentiel pour maintenir notre 921 capacité militante face au dépeçage de notre administration.

922

923 Nous devons aussi travailler à consolider nos effectifs,
924 notamment en veillant à ne pas perdre ceux qui sont
925 aujourd'hui syndiqués à la CGT FINANCES PUBLIQUES.

926 927

928

929

930

931

932

1 • RETRAITE - pourquoi, au moment de prendre sa retraite,
 1 adhérent sur 3 ne souhaite pas maintenir son adhésion
 ? Au regard du nombre de camarades concernés dans les
 5 ans à venir, nous devons leur offrir, en lien avec l'UFR, une réelle perspective d'avenir syndical et militant en tant que retraités.

933 2 • MUTATIONS & SORTIES D'ECOLES - pourquoi, alors que nous réalisons beaucoup d'adhésions en écoles, en perdons-nous près de la moitié lorsqu'ils rejoignent leur nouvelle affectation?

934 935

936

937

941

946

947

949

953

954

955

956

958

961

965

966

967

968

969

970 971

972

938 Dans une moindre mesure, c'est également le cas dans le cadre des mouvements de mutations d'une direction à 939 940 une autre.

942 Même si de sérieux efforts ont été faits à tous les niveaux avec la mise en place partagée de nouveaux processus, nous sommes encore loin du zéro perte que cette nouvelle 945 mandature doit porter et chercher à atteindre.

948 F • Démarche et activité syndicale spécifiques

950 Certains collègues de la DGFiP, par leur situation géographique, positionnement ou encore leurs horaires de travail, nécessitent de la part de la CGT Finances Publiques une démarche et une activité spécifiques.

1 • La CGT Finances Publiques dans les écoles

957 Toutes les formations initiales se font dans les établissements de l'ENFiP. Dans notre démarche de syndicalisation, l'intervention syndicale dans les écoles est 960 essentielle.

962 Les stagiaires sont des personnels de la DGFiP, la CGT défend leurs droits et leurs revendications, en intégrant les enjeux plus larges de la formation professionnelle. 964

Cette intervention est définie par la commission exécutive nationale dans ses modalités pratiques dont le budget et le volume des droits syndicaux alloués à l'activité doivent être à la hauteur des enjeux. Dans cette perspective elle s'appuie sur :

- un secrétaire national chargé de la formation professionnelle et du recrutement;
- 973 un référent par école;
- 974 des sections de syndiqués qui s'organisent à chaque 975

976 Les conseils de promotion sont les instances de dialogue 976 social des stagiaires, des élections ont lieu chaque année dans tous les établissements. Trois listes CGT sont 978 constituées de stagiaires contrôleurs et inspecteurs.

979 La CGT s'applique dans la constitution des listes à respecter 980 la parité homme/femme et à impliquer de jeunes syndiqués pour mêler expérience et renouvellement militant.

982

990

995

1008

1012

1018

983 La CGT est visible et audible sur ses revendications tout au 984 long des périodes de formation initiale. Elle organise des permanences, assure des heures mensuelles d'information 986 chaque mois, dans tous les établissements et pour tous les publics (agents pacte, agents C, contrôleurs et inspecteurs), ainsi que des assemblées générales annuelles pour les 989 contrôleurs et inspecteurs généralistes.

991 La CGT dans les écoles assure les liens entre les stagiaires 992 et les élus en CAPN pour tous les actes de gestion les 993 concernant. Elle assure la liaison entre les stagiaires et les 994 sections d'affectation.

996 2 • Les agents techniques, fonctionnaires et contractuels

998 Ces collègues effectuent à la DGFiP des missions hors 999 du champ administratif (gardien-concierge, veilleur de 1000 nuit, services communs, conducteur, assistant-géomètre, 1001 ménage, restauration). Qualifiées de missions supports 1002 par la direction, en opposition au « cœur de métier », elles 1003 sont effectuées par des personnels qui relèvent de régimes 1004 juridiques différents (fonctionnaires, contractuels) quand 1005 elles ne sont pas tout simplement externalisées (fermeture 1006 de restaurants administratifs, sous-traitement du ménage, 1007 mise en place de télésurveillance...).

1009 Ces collègues sont le plus souvent exclus des collectifs de 1010 travail, ignorés par leur hiérarchie et se sentent méprisés par 1011 la direction et le gouvernement.

1013 Du fait de leur isolement et de leurs horaires atypiques, trop 1014 souvent, ils échappent à l'attention de militants syndicaux 1015 de terrain débordés. Pourtant, leurs élus CGT, qui siègent au 1016 niveau national, fournissent un travail important de défense 1017 individuelle et des revendications.

1019 Le lien entre ces agents et leurs représentants doit être 1020 renforcé, voire rétabli. Cela doit passer par la création d'un 1021 réseau de contact établi par la CEN, en lien avec les élus, qui 1022 cible directement ces collègues, ainsi que leurs sections. 1023 Pour ces dernières, le secrétaire de section ou un camarade 1024 en charge de ce dossier pourra être désigné. 1025

1026 3 • Les cadres

1027

1028 Etre cadre pour la DGFIP, c'est porter les réformes libérales.
1029 Au nom de la logique de rang supérieur, c'est adhérer aux
1030 orientations, donc faire évoluer sa culture managériale et
1031 surtout être loyal. Parce qu'un cadre n'est pas un agent
1032 comme les autres pour l'administration, il doit faire preuve
1033 de motivation en toute circonstance. Loyauté, parcours et
1034 mobilité, tels sont les critères de référence qui justifient leur
1035 docilité face aux réformes et le démantèlement de toutes
1036 leurs règles de gestion.

1037

1038 Pourtant, un cadre est d'abord un agent de la DGFIP qui 1039 n'est pas épargné par la souffrance au travail, même si elle 1040 est souvent identifiée par sa hiérarchie comme une grande 1041 faiblesse psychologique. Les cadres affrontent le stress de 1042 leurs équipes, pilotent des services exsangues et sont en 1043 première ligne face au mécontentement des agents.

1044

1045 A l'opposé des syndicats corporatistes, la CGT considère 1046 que les cadres ne doivent pas laisser au vestiaire leurs 1047 convictions profondes, ni leur liberté de pensée, ainsi que 1048 leurs droits de citoyens les plus fondamentaux. Ils font 1049 partie des collectifs de travail à défendre.

1050

1051 Néanmoins, ils ont un positionnement particulier qui 1052 nécessite de développer une activité syndicale spécifique. 1053 La CGT Finances publiques s'impliquera pleinement dans 1054 la création de l'UFICT non statutaire votée lors du 28ème 1055 Congrès de la Fédération des Finances.

1056

1057 Militants ou simples syndiqués, les cadres ont besoin d'un 1058 espace dédié pour exprimer librement leurs revendications 1059 en toute confiance et sans a priori. Dans cette optique la 1060 CGT a essayé de créer des collectifs d'animation de l'activité 1061 cadres. La réflexion sur les modalités d'organisation des 1062 cadres syndiqués doit être poursuivie. Elle pourrait être 1063 développée en lien avec des correspondants régionaux, 1064 identifiés comme relais de l'activité nationale. Ceci afin 1065 de permettre de réunir les cadres localement, à l'instar de 1066 ce qui s'est pratiqué pendant ce mandat, avec l'appui du 1067 bureau national.

1068

1069

1070 G • La formation syndicale

1071

1072 Rappelons tout d'abord que la formation syndicale est 1119 Cependant, il est aujourd'hui difficile d'avoir une

1073 un droit pour tous les syndiqués, donc un devoir pour notre 1074 syndicat.

1075

1076 En tant que syndicat national, nous nous devons d'être 1077 au service des sections pour les aider au quotidien dans 1078 leur fonctionnement : élargissement du travail collectif, 1079 renouvellement des militants partant en retraite, vie 1080 démocratique, rôle et place des syndiqués, syndicalisation, 1081 interventions diverses. La vocation de la formation syndicale 1082 d'outiller à la responsabilité trouve toute sa place dans ces 1083 domaines.

1084

1085 La formation syndicale a aussi pour vocation d'outiller pour 1086 le mandat et les élections professionnelles de 2018 nous 1087 imposent de former nos élus en CAPL. Ils ont accepté de se 1088 présenter sur des listes CGT, à nous de les accompagner... A 1089 l'heure où nous écrivons ces lignes, la formation CAPL doit 1090 être déployée partout et sera offerte pendant toute la durée 1091 du mandat pour intégrer les nouveaux élus.

1092

Enfin, la formation syndicale, c'est aussi la formation générale, 1094 et en 1er lieu celle d'accueil. L'ère Macron n'augure rien de bon 1095 pour la DGFiP et nous avons besoin d'engager toutes nos 1096 forces dans la bataille. Tous les syndiqués, au plus près des 1097 collègues, doivent donc plus que jamais participer à la bataille 1098 des idées. La formation d'accueil, qui prépare à la formation 1099 générale faite dans les UD, doit les y aider et nous devons la 1100 proposer impérativement à tous les nouveaux syndiqués. 1101 On ne le dira jamais assez, un syndiqué formé, outre qu'il 1102 est mieux à même d'expliquer son engagement auprès 1103 de ses collègues non syndiqués et, donc, de les amener 1104 à lutter et se syndiquer, est un syndiqué qui démissionne 1105 moins du syndicat et qui sera plus à même d'y prendre des 1106 responsabilités.

1107

1108 Quant aux besoins de formation, nous devons rester à l'écoute
1109 des sections, comme cela a pu être fait par exemple avec les
1110 stages « Comprendre sa feuille de paye » ou Communication
1111 2.0 dans la dernière période.

1112 1113

1114 H • La communication

1115

1116 Notre communication est diverse et variée : tracts, MAG 1117 syndical, guides, fiches techniques, et « 2.0 » : liste de 1118 diffusion, site internet et réseaux sociaux.

1120 appréhension de la communication du syndicat dans 1121 son ensemble parce qu'il existe deux niveaux de 1122 communication: un local et un national.

1124 La communication du syndicat, qu'elle soit interne ou 1125 externe, revêt une grande importance dans la bataille des idées que nous menons. Il est donc nécessaire 1126 que l'information circule le plus largement et le plus 1127 1128 rapidement possible.

1130 Mais pour avoir une communication efficace, cela nécessite d'avoir l'information. 1131

1133 La communication interne

1123

1129

1132

1134

1139

1142

1146

1148

1153

1156

1158

1160

1135 Il convient de poursuivre ce qui fonctionne et de 1136 l'améliorer:

- La lettre d'info du syndicat national envoyée à tous les 1137 1138 membres des CE des sections;
- Les fiches techniques pour les principaux actes de 1140 gestion (mutation, promotion, entretien ...); 1141
- Un effort devra être fait sur l'envoi de la Newsletter 1143 1144 hebdomadaire ou bimensuelle afin que chaque section puisse être informée des nouveautés du site; 1145
- 1147 Une lettre aux syndiqués;
- 1149 La diffusion des documents fournis pour les groupes de travail aux sections afin d'alimenter nos débats et 1150 nos réflexions tout en s'assurant de la confidentialité 1151 1152 des données (présence des documents sur le net, ...);
- 1154 Une foire aux questions (FAQ) sur les règles de gestion 1155 sera mise en ligne sur le site national.

1157 La communication externe

1159 Nous devrons améliorer les outils suivants :

1161 Le site Internet et ses espaces Syndiqués et Militants 1162 ont été totalement modifiés et, même s'ils sont perfectibles, permettent une diffusion rapide 1163 de l'information. Il conviendra de continuer leur 1164 1165 amélioration afin de faciliter l'accessibilité à leurs 1166 contenus;

- 1167 Les efforts pour une parution plus régulière du MAG syndical devront être impérativement amplifiés;
- 1170 L'envoi systématique des expressions locales au bureau national afin de développer la mutualisation;
- 1173 Nécessité de mieux appréhender les messages envoyés 1174 par l'intermédiaire de la liste de diffusion DGFIP.

1176 Enfin, et afin de contribuer à la continuité syndicale, il 1177 est nécessaire que les fichiers sectionnaires soient mis à 1178 jour régulièrement afin que dès leur départ en retraite les 1179 nouveaux retraités puissent continuer à recevoir la presse.

1181 1182 I • Les moyens

1168

1169

1171

1172

1175

1180

1183

1185

1192

1197

1204

1184 1• Les droits syndicaux

1186 En conséguence de nos résultats électoraux de 2014, la précédente mandature a été confrontée à une baisse 1187 1188 conséquente du volume de nos droits nécessitant de 1189 nouvelles réflexions sur la façon de répartir ces droits entre 1190 les besoins confédéraux, fédéraux, DGFIP (nos sections) et 1191 interprofessionnels.

1193 Nous sommes également confrontés à la volonté de la DG 1194 de professionnaliser notre syndicalisme par l'exigence d'un 1195 recensement de nos militants (assimilés permanents) et de 1196 l'utilisation calendaire de leurs droits, ce que la CGT conteste.

1198 Au regard du résultat des élections professionnelles de 1199 décembre 2018, nous savons que la baisse du volume 1200 global des droits syndicaux sera moins importante que 1201 celle qui était crainte, elle n'est pour autant pas chiffrée, 1202 notre ministère de tutelle n'ayant à ce jour pas statué sur le 1203 maintien ou non des droits dérogatoires.

1205 Si le volume des droits syndicaux n'est en conséquence 1206 pas connu, il est avéré que la direction nationale et toutes 1207 ses composantes, y compris l'interprofessionnel, devront travailler avec moins de droits que précédemment. 1208

1209 1210 La nouvelle CEN élue aura donc tout à la fois à combattre 1211 les velléités syndicalement liberticides de nos dirigeants et 1212 à anticiper collectivement la baisse de nos droits tout en 1213 préservant notre activité revendicative à tous les niveaux.

	2 • Le Cogitiel		agent avec un pourcentage appliqué selon la catégorie et/
1215	U.S. COT.		ou le grade. Les comptables et retraités se voient appliqué
1216	Unique outil d'orga de la CGT, correctement servi par		un pourcentage sur leur revenu imposable ainsi que les
1217	les sections, le Cogitiel permet tout à la fois d'assurer la		cadres supérieurs d'AFIPA à AGFIP.
1218	gestion, le suivi et la continuité syndicale. Sa fonction	1265	
1219	d'aide à la tenue des collectes de cotisations en facilite		L'appropriation collective des questions financières est
1220	également suivi et reversements.		une priorité à tous les niveaux de notre syndicat pour
1221			une meilleure efficacité de notre activité et une meilleure
1222	Sous l'impulsion et avec l'aide du bureau national, des		transparence des finances du syndicat.
1223	efforts conséquents ont été portés par une grande	1270	T . I . 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1
1224	majorité des sections, facilitant de fait la lecture globale de		Tout choix politique implique une traduction en matière
1225	l'organisation et de son suivi.		financière. Toute initiative ou action doit faire l'objet d'une
1226	A		évaluation des coûts au regard des moyens de la section et
1227	Au moment de la présente rédaction il est indiqué que		du syndicat national. Ces choix doivent faire impérativement
1228	la version 2 du Cogitiel <i>serait</i> véritablement déployée à		l'objet de débats collectifs dans nos sections et au niveau
1229	compter du 1er janvier 2020 et mise en perspective de		national.
1230	consolidation dans le courant 2019. Il est en conséquence	1277	La certification
1231 1232	difficile d'intégrer avec précision cet élément dans notre orientation.	1276	La Certification
1232	onemation.		Le premier mandat de 6 ans du cabinet COEXCO vient de
1233	Cependant, quelle que puisse être l'importance des		s'achever. Les comptabilités de 2015 à 2017 ont été certifiées
1235	nouveautés de cette V2, sa tenue, son suivi et son		sans appeler de remarque particulière sur la comptabilité
1236	exploitation relèveront toujours pour ce qui nous		combinée.
1237	concerne de la gestion des sections.	1284	combinee.
1238	concerne de la gestion des sections.		L'amélioration du tableur fourni aux sections et le sérieux
1239	Nous aurons donc au cours de cette nouvelle mandature		dans la tenue de celui-ci ainsi que dans la production des
1240	à former et informer nos camarades en charge et à aider		pièces justificatives ont permis la certification des comptes
1241	nos sections à faire que cet outil revisité reste un outil		dans les délais.
1242	performant et efficace dans la gestion et le suivi de nos	1289	
1243	forces syndicales.	1290	Les trésoreries de section
1244		1291	
1245	3 • La POLFI		Chaque budget local doit faire l'objet d'un débat en CE.
1246			Toutes décisions financières doivent être formalisées par une
	Face aux attaques sans précédent que la DGFIP et		délibération signée par les membres présents.
1248	ses agents subissent et pour répondre aux enjeux	1295	
1249	revendicatifs, notre syndicat a besoin de moyens		Le bilan financier doit être présenté aux adhérents lors de
1250	humains, mais aussi financiers assis principalement sur	1297	ľAG.
1251	les cotisations payées par les adhérents, et de développer	1298	
1252	les réserves du syndicat au travers de son patrimoine		La trésorerie nationale
1253	immobilier pour agir en toute indépendance financière.	1300	Danii 2015
1254	La bankura da antination dale ĉen distribundo de la		Depuis 2015 les exercices sont déficitaires malgré des efforts
1255	Le barème de cotisation doit être élaboré dans le cadre		en matière de reversement des cotisations et une diminution
1256	d'une politique financière combinant à la fois le budget		des dépenses, dans un contexte de baisse des syndiqués.
1257	prévisionnel et les objectifs de syndicalisation. Le barème		Cette situation ne nous permet pas de constituer des
1258 1259	unique 2018 a évolué, prenant en compte la complexité du régime indemnitaire. Les cotisations sont assises sur le	1305	réserves pour financer la vie démocratique de notre syndicat.
1259	traitement brut et l'IMT nette de l'inspecteur principal à		La CEN doit engager une réflexion sur l'organisation des
1200	datement brat et i ini nette de l'inspecteur principal a	1507	La CLIT doit engager une remexion our rongamouton des

	échéances démocratiques du syndicat qui ont un coût		congrès mais il n'a jamais été alimenté par les sections.
1309	(congrès, conseil national etc).	1356	
1310		1357	Il nous faut imaginer les formes de mutualisation. Le congrès
1311	A l'occasion de chaque congrès, le syndicat national		aura à se prononcer (atelier au congrès) sur différentes pistes
1312	présente un rapport de politique financière nationale non	1359	
1313	amendable, soumis au vote des assemblées générales.	1360	 Un versement minimum pour les sections disposant de
1314		1361	réserves ;
1315	Être rigoureux par rapport aux dépenses, être attentif à	1362	• Une participation forfaitaire à définir, 2 à 3 euros
1316	leur évolution, veiller au paiement des cotisations ne doit	1363	annuels par syndiqué, pour financer les échéances
1317	pas nous conduire à limiter notre action revendicative,	1364	démocratiques (congrès, conseil national)
1318	mais au contraire nous amener à rechercher les moyens	1365	
1319	financiers qui feraient défaut.	1366	Le collectif mutualisation composé de membres de la CEN
1320		1367	et de militants de section gérera les fonds et les demandes
1321	Il convient donc de développer les ressources	1368	d'aide. Il assurera la transparence et fera des bilans réguliers
1322	exceptionnelles comme la souscription, la rentabilité	1369	La CFC nationale assurera le contrôle de la gestion.
1323	du patrimoine du syndicat et mettre en place la	1370	
1324	mutualisation.	1371	
1325		1372	4• La commission financière de contrôle
1326	La souscription	1373	
1327		1374	Elle est élue par le congrès. C'est une instance indépendante
1328	Seule ressource extraordinaire du syndicat, malgré des	1375	de la CEN. Elle participe aux travaux de celle-ci sans prendre
1329	résultats nets en hausse, il conviendra de débattre des	1376	part aux votes.
1330	modalités de sa mise en place tant dans l'aspect lots que	1377	
1331	sur la prise en charge par les sections (trop de sections	1378	La CFC a un rôle de contrôle sur l'ensemble de la comptabilité
1332	refusent sa diffusion).		Elle aide à la définition de la politique financière par sor
1333		1380	rôle de réflexion, de suggestion, d'impulsion et son rôle
	La mutualisation	1381	pédagogique pour les sections. Elle propose ou non le quitus
1335			au congrès.
1336	Il convient de relancer le débat initié au précédent	1383	
1337	congrès. Les sections disposent ensemble d'importantes		Dans ce cadre des réunions régulières sont nécessaires autant
	réserves, de manière très disparate, représentant		que de besoin, au minimum une fois par trimestre.
1339	l'équivalent d'une année de fonctionnement du syndicat	1386	
1340	national.		Au niveau local, il faut une CFC par section avec des réunions
1341			régulières. Elles ont un rôle identique à celui de la CFC
	Toutefois certaines sections de plus en plus nombreuses		nationale.
	sollicitent l'aide du syndicat national sur les fonds de la	1390	
	souscription pour pouvoir fonctionner. De ces situations		La prise en compte collective autour des questions de
	disparates, l'augmentation de la part des sections ne peut		politiques financières nous permettra de développer une
	être la solution, car attribuée à toutes cela grèverait le		activité revendicative de haut niveau pour relever les défis du
1347	budget national.		progrès social pour tous face aux politiques d'austérité.
1348		1395	
1349	,	1396	W VOTE - Chanitra IV -
1350	sections d'une région, il convient d'aller plus loin en	1397	VOTE: Chapitre IV:
1351	définissant des règles précises et transparentes de cette	1398	▼ 7 Abstentions, ▼ 0 NPPV, ▼ 3 Contre, ▼ 21 Pour
1352	mutualisation.	1399	W. VOTE CLODAL.
1353		1400	VOTE GLOBAL:
1354	Un compte national mutualisation a ete cree au sortir du	1401	■ 8 Abstentions, ■ 0 NPPV, ■ 2 Contre, ■ 21 Pour

ANNEXES

ANNEXE 1: CHIFFRES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

La chute libre des emplois et des dotations budgétaires ont un impact mortifère en termes de réalisation des missions et de conditions de travail. Quelques chiffres (hors non titulaires) en rappel (effectifs catégories A, B et C – situation des A+ non spécifiée dans les documents de référence-) :

2008 (création de la DGFIP) :126 586

2009: 124617

2010:121929

2011:117964

2012:115411

2013:113 286

2014: 111 305

2015:109068

2016: 105 906

2017: 104 873

Pour avoir un ordre d'idée sur la part d'A+ au sein de notre administration, hormis AFIPA, AFIP et AGFIP, en termes d'effectifs payés, nous avons eu communication des chiffres de 3339 IDIV classe normale, 2197 IDIV hors classe, 2186 IP.

Les services ont subi une perte de 21713 effectifs A, B et C de la création de la DGFIP jusqu'en 2017. Rappelons les suppressions d'emplois A+ connues seulement entre 2015 et 2017, soit 123 emplois. Encore faudrait-il y agréger les non titulaires et les statuts de berkani. Rappelons aussi que les administrations DGI et DGCP avant création de la DGFIP subissaient des suppressions d'emplois. Le taux scandaleux de plus de 17 % de perte d'effectifs depuis la création de la DGFIP n'est donc, au global, qu'une fourchette basse!

Tous cadres confondus, les suppressions d'emplois, en brut, peuvent se décliner ainsi :

- **2009:2340**
- **2010:2565**
- **2011:2667**
- **2012:2438**
- **2013:2023**
- **2014:1988**
- **2015:2000**
- **2016:2130**
- **2017:1630**
- **2018:1650**

Total: 21 431 suppressions d'emplois